



La structure qui se charge du transport des hydrocarbures au Cameroun sollicite une subvention pour augmenter ses capacités de stockage selon la commission technique de réhabilitation des entreprises publics(CTR).

En tenant compte des évolutions des consommations des produits pétroliers au Cameroun, soit une croissance annuelle de 2%, la CTR estime que, les besoins en infrastructures de stockage de la Société camerounaise des dépôts pétroliers (SCDP), à l'horizon 2031, s'élèvent à 140 000 m³ pour les produits blancs (kérosène, pétrole, super) et 31 000 tonnes métriques (TM) pour le GPL encore appelé gaz domestique.

S'agissant du financement du renforcement des capacités de stockage de la SCDP, indique le CTR, le plan d'investissement de l'entreprise vise dans un premier temps à construire 55 000 m³ de capacité de stockage pour les produits blancs et 2 500 TM pour le GPL à l'horizon 2031. À cet égard, la SCDP sollicite un relèvement du taux de passage de 2 FCFA par litre qui pourrait permettre de mobiliser des ressources nécessaires à la réalisation de ces investissements. Dans ce contexte, les 2 FCFA par litre sollicités constituent une subvention de l'État en faveur de la SCDP.

« Or, fait remarquer le CTR, entrevoir une subvention à travers la structure des prix des produits pétroliers pour financer la construction des bacs de stockage aggraverait le risque budgétaire

pour l'État du fait de l'augmentation des manques à gagner et donc de la subvention des prix des carburants à la pompe ». Cependant, propose la Commission, pour éviter le relèvement du passage dépôt, il serait souhaitable que la construction des bacs accueillant les stocks de sécurité soit financée par le budget d'investissement public.

Cette option permettrait de mettre un terme aux frais de surestaries qui sont payés aux propriétaires des navires ne pouvant pas décharger leurs cargaisons, en raison de l'absence de creux dans les bacs de la SCDP. Selon CTR, les capacités de stockage de la SCDP ne sont pas réglementaires. À ce jour, indique la CTR, les stocks de sécurité de la SCDP sont de 110 000 m³ (soit 20 jours d'autonomie au lieu de 30 jours réglementaires) tandis que les stocks outils sont de 55 000 m³ (soit 10 jours d'autonomie au lieu des 15 jours réglementaires).